



**Patte Alain**

rue Georges Simpson 72  
1083 BRUXELLES

TARIF 01 EN VIGUEUR A PARTIR DU 1er JANVIER 2019

# 01

**BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION**  
**CHATEAUX GONFLABLES**

	<u>1 jour</u>	<u>2 jours</u>	<u>3 jours</u>	<u>1 semaine</u>
<b>Super Mini non couvert max. 4-5 ans</b> (550 Watts), 2,00 x 2,30 m au sol ( prix non livré, château avec supplément livraison).	<b>100 €</b>	<b>175 €</b>	<b>250 €</b>	<b>600 €</b>
<b>Mini non couvert Tom Pouce max. 5-7 ans</b> (550 Watts), 2,50 x 2,50 m au sol.	<b>140 €</b>	<b>250 €</b>	<b>355 €</b>	<b>750 €</b>
<b>Toboggan</b> (Pacifique 550 Watts / Dragon 1.100 Watts) 2,50 x 5,70 m au sol	<b>160 €</b>	<b>280 €</b>	<b>430 €</b>	<b>900 €</b>
<b>Moyen couvert</b> Fantasy (Mod A 1.100 Watts), Tortoise, Panda, Dino, Clown, (Mod B 1.100 Watts )... Dimensions Mod A 4,27 x 4,27 m au sol & (Dimensions Mod B 4,58 x 4,58 m au sol.	<b>200 €</b>	<b>350 €</b>	<b>500 €</b>	<b>1.150 €</b>
<b>Grand</b> Jo Girafe Castle (1.100 Watts) + Toit amovible (6 x 6 m au sol)	<b>260 €</b>	<b>450 €</b>	<b>700 €</b>	<b>1.400 €</b>

NOM : ..... Prénom : ..... Tel./GSM : .....

**ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!**

ADRESSE : .....

e-mail : .....

DATE DE L'EVENTEMENT : ..... NOMBRE DE JOUR(S) : .....

TYPE DE CHATEAU RESERVE : .....

MONTANT DE L'ACOMPTE : ..... VERSE LE : .....

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

ADRESSE DE FACTURATION : .....

.....N° de TVA : .....

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2)**

**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée. Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication

**SAFARI JUMP – Type de château et date de l'événement.**

Contrat de location : voir page 2. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

**TEL : 02/427.88.67 – FAX 02/428.72.61 – GSM 0475/689.264**

**ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB**

**Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleu.helium@skynet.be](mailto:bleu.helium@skynet.be)**

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRESENT DOCUMENT AVANT DE LE SIGNER****CONTRAT DE LOCATION – CHATEAUX GONFLABLES****01**

- Transport** : GRATUIT dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km. Au-delà, un forfait de € 1,00 le kilomètre vous sera compté. En ce qui concerne les supermini-châteaux, le transport sera assuré par le client. L'attraction doit nous être rapportée le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard. Le client qui assure le transport devra se présenter avec une copie de sa carte d'identité.  
**Supermini-châteaux forfait non livrés** : En cas de livraison par nos soins, un supplément de € 30,00 sera compté pour Bruxelles et les 19 communes. Au-delà, un forfait de € 1,00 le km vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard.
- Assurance** : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement).
- Electricité** : La fourniture d'une prise ou rallonge électrique protégée de 220 V (+ différentiel) et d'une rallonge électrique 2 conducteurs + terre d'une longueur suffisante est à charge du client. Le wattage des différentes attractions est repris sur le bon de commande de chaque contrat (page 1)
- Moteur** : Ne jamais recouvrir le moteur même en cas de pluie.
- Château** : Ne jamais dégonfler le château. Ce travail étant effectué après inspection par BLEU HELIUM, à l'exception des mini-châteaux manutentionnés par le locataire. Ne jamais arroser ou mouiller le(s) château(x) afin de vous éviter les frais de manutention (nettoyage et séchage) d'un montant de € 200,00.
- Accès** : L'endroit où la / les attraction(s) sera/seront mise(s) en place doit être parfaitement accessible. Dans le cas contraire, une aide de 1 à 4 personne(s) (suivant difficulté) doit être prévue lors de la livraison et de l'enlèvement. Eviter les terrains en pente.
- Surveillance** : Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les enfants ne font pas bon ménage ! Il est donc recommandé d'interdire de fumer auprès des enfants... Y compris les parents !!!
- A INTERDIRE** : Souliers, grimaces, marqueurs, boissons et nourriture, chewing-gum, ... Interdiction formelle de laisser monter les enfants sur les parois des châteaux ni d'enjambrer les murs latéraux des toboggans. (Accidents graves + dégâts étant la responsabilité du locataire (cfr paragraphe Assurance).
- Annulation** : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 96 HEURES – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 96 heures n'est pas respecté, 50 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous acceptons les annulations tardives sans aucun frais.
- Acompte** : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande ; avec en communication : **SAFARI JUMP – Le type de château et la date de l'événement**. Aucune commande ne sera enregistrée si les contrats ne sont pas en notre possession dûment signés précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » recto / verso et avant que l'acompte ne soit versé au compte. Sauf accord écrit de notre part.
- Paiement** : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

**ATTENTION REPRISE** :

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1)**  
**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**